

# Votations fédérales du 29 novembre 1998 : un scrutin sans surprise

Autor(en): **Ballanti, Dario**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **25 (1998)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912841>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

agricoles de répondre plus facilement aux nouveaux défis, que ce soit par la construction de nouveaux bâtiments indispensables ou par une réaffectation des bâtiments existants, pour se convertir, par exemple à la production hors sol, exercer des activités accessoires, telles que le tourisme par exemple, ou utiliser leurs bâtiments à des fins non agricoles.

Cette réforme se traduit par un assouplissement «contrôlé» (de l'avis du gouvernement et du parlement) de la réglementation des zones agricoles. Les auteurs du référendum, de leur côté, craignent qu'elle ne tourne à une explosion de constructions hors des zones à bâtir. Berne s'en défend: le cadre de l'assouplissement est strictement défini et le principe selon lequel il faut distinguer les zones à bâtir des zones non constructibles et tenir compte de la protection du paysage garde toute sa valeur. Pour les référendaires en revanche, le paysage risque de se dégrader, l'agriculture sera confrontée à la concurrence des halles d'élevage et de la production hors sol et l'artisanat à une distorsion de concurrence.

### Propriété du logement

L'initiative populaire intitulée «propriété du logement pour tous» émane de la Société suisse des propriétaires fonciers. Elle préconise des mesures fiscales pour encourager davantage l'accession à la propriété du logement à usage personnel et pour mieux assurer sa sauvegarde. Elle a été déposée à la chancellerie fédérale en 1994, avec près de 155 000 signatures valables.

La majorité du parlement et le gouvernement recommandent le rejet de cette initiative populaire. Les mesures fiscales proposées bénéficieraient surtout aux revenus les plus élevés et auraient le moins d'effet pour les contribuables à revenus modestes, ce qui irait à l'encontre de l'objectif même de l'initiative. Par ailleurs, l'Etat perdrait le plus gros de ses recettes, précisément celles qui proviennent des personnes qui ont amplement les moyens d'habiter leur propre logement.

En outre, l'initiative conduirait probablement à une augmentation du prix des immeubles, du fait de la hausse de la demande, ce qui profiterait par conséquent également aux propriétaires qui n'habitent pas leur propre immeuble. Et tout compte fait, elle entraînerait une diminution des recettes de l'ordre d'un demi-milliard de francs pour la Confédération et de plus d'un milliard pour les cantons. ■

Votations fédérales du 29 novembre 1998

# Un scrutin sans surprise

**Trois «oui» et un «non»: les résultats des votations du 29 novembre dernier n'ont réservé aucune surprise. La participation, de l'ordre de 37%, n'a pas été exceptionnelle**

**P**euple et cantons ont approuvé dans une proportion de 63,5% le financement des quatre grands projets ferroviaires (transversales alpines du Lötschberg et du St-Gothard, Rail 2000, mesures de lutte contre le bruit et raccordement aux réseaux européens à haute performance), un paquet qui représente quelque 30,5 milliards de francs d'investissements pour ces vingt prochaines années. Seuls Thurgovie, les deux Appenzell et Obwald ont refusé ce projet, approuvé à plus de 75% par les

citoyens de Bâle-Ville, de Genève, du Tessin et du Valais.

L'initiative populaire «droleg», qui demandait la dépénalisation de la consommation de tous les stupéfiants, a été nettement rejetée, puisque 73,9% des votants et tous les cantons, avec des pourcentages généralement plus élevés en Suisse romande, ont dit non.

Quant aux deux autres objets, ils ont été approuvés: la loi sur le travail dans une proportion de 63,4 % pour son deuxième essai, après l'échec d'un premier projet il y a deux ans (seuls les cantons de Neuchâtel, du Jura et de Fribourg ont dit non) et l'article céréalier de durée limitée, comme une lettre à la poste, dans une proportion de 79,4 % et par tous les cantons.

DB ■

## Miroir de la Presse

La commentaires se focalisent sur le financement des grands projets ferroviaires et le succès du Conseil fédéral sur l'ensemble de l'année.

### Tages-Anzeiger

«La Suisse a fait preuve de courage – le courage d'un projet d'envergure en politique des transports. Le oui écrasant aux projets ferroviaires est le signe impressionnant d'une confiance retrouvée en Suisse: nous voulons des chemins de fer modernes, et nous ne voulons pas lésiner sur les moyens, tel est le message clair.»

### Basler Zeitung

«Le calcul du Conseil fédéral et du parlement visant à garantir un réseau moderne de transports publics s'est avéré correct - du point de vue politique du moins dans l'immédiat. Ni l'opposition des transporteurs routiers à la futu-

### Votations fédérales

**7 février 1999**

● Arrêté fédéral concernant la modification des conditions d'éligibilité au Conseil fédéral.

● Arrêté fédéral concernant un article constitutionnel sur la médecine de la transplantation.

● Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire fédérale «propriété du logement pour tous».

● Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), Modification du 20 mars 1998.

**18 avril 1999**

Les objets n'ont pas encore été déterminés.

**13 juin 1999**

Les objets n'ont pas encore été déterminés.

**28 novembre 1999**

Les objets n'ont pas encore été déterminés.

re redevance poids lourds liée aux prestations, ni le combat bien plus difficile mené par les associations d'automobilistes et l'UDC contre l'utilisation de ces taxes pour le financement d'Alptransit n'ont suffi à renverser ce concept.»

**LE TEMPS**

«Personne ne tremblait pour lui, mais enfin, le Conseil fédéral a de quoi paivoiser après la quadruple votation de ce week-end. Deux édifices sont enfin sanctifiés: la politique du rail et de la drogue, qui ont occupé les débats fédéraux depuis des années, et parfois jusqu'à la nausée.»

**LA LIBERTÉ**

«Du coup, le double succès de la taxe poids lourds et du rail fait une victime inattendue: Christoph Blocher. Bon, le tribun s'est moins engagé contre le second que la première. Mais cette double défaite tombe pour lui au pire moment. Partout en Suisse on s'étonne que cet anti-européen de choc ait prêté la main au bradage d'Alusuisse - avalé par l'allemand Viag. Et si ses électeurs le lui faisaient payer?»

**CORRIERE DEL TICINO**

«C'est la troisième fois cette année que les membres du Conseil fédéral peuvent se présenter devant la presse parlementaire et exprimer leur satisfaction à l'égard des résultats des votations. Cela s'est déjà produit en juin, (...) et cela s'est vérifié en septembre, lorsque les citoyens ont donné leur bénédiction à la redevance poids lourds liée aux prestations et ont accepté l'initiative qui demandait le relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Le résultat positif d'hier était plus prévisible et plus facile à obtenir.»

**Der Bund**

«La propagande généreusement financée par les milieux économiques a également contribué à l'adhésion presque générale aux 'chemins de fer pour tous'. (...) Par cette double décision, le peuple suisse apporte clairement son appui à l'accord sur les transports convenu à Kloten entre le conseiller fédéral Leuenberger et le commissaire européen Kinnock.»

DB

**Commentaire**

1998 restera dans les mémoires comme une année magique pour la démocratie directe: les trois votations populaires se sont conclues de la manière la plus favorable pour le Conseil fédéral, dont les recommandations de vote ont été scrupuleusement suivies. Le rendez-vous du 29 novembre dernier n'a pas fait exception. Un scrutin sans surprise qui a confirmé la politique du Conseil fédéral en matière de transports, de drogue, d'agriculture et de travail. Les quatre objets soumis au peuple s'inscrivent dans la continuité de décisions populaires précédentes.

Commençons par le oui au financement des grands projets ferroviaires, qui constitue le troisième volet d'une politique des transports orientée vers le respect de l'environnement et le transfert du transport de marchandises de la route au rail. Dans la même veine, peuple et cantons avaient déjà approuvé l'initiative des Alpes et la redevance poids lourds liée aux prestations, qui constitue la principale source de financement des projets ferroviaires.

L'attitude est la même s'agissant de la politique en matière de drogue élaborée par le Conseil fédéral et qui s'appuie sur les quatre piliers de la prévention, la thérapie, la répression et l'aide à la survie. En rejetant à une large majorité l'initiative «droleg», après avoir dit non à l'initiative «pour une jeunesse sans drogue» qui allait dans le sens opposé, peuple et cantons ont apporté leur appui à la stratégie pragmatique suivie par Berne pour endiguer le fléau de la toxicomanie.

Quant au oui à la révision de la loi sur le travail, il tombe après l'échec en votation populaire d'un premier projet de loi, jugé trop pénalisant pour les travailleurs, il y a deux ans. Après le non du 27 septembre dernier à l'initiative des petits paysans, l'approbation de l'article cérééalier vient enfin confirmer la réforme Agriculture 2002, qui vise à moderniser la législation, afin de rendre l'agriculture plus compétitive.

Dario Ballanti

**Résultats des votations fédérales**

Canton	Financement des transports publics		Initiative «droleg»		Loi sur le travail		Article cérééalier		Taux de participation en %
	oui%	non%	oui%	non%	oui%	non%	oui%	non%	
ZH	65,6	34,4	32,3	67,7	74,2	25,8	82,7	17,3	41,4
BE	65,8	34,2	27,2	72,8	65,4	34,6	81,1	18,9	37,0
LU	63,2	36,8	24,0	76,0	63,7	36,3	78,8	21,2	40,6
UR	69,1	30,9	27,5	72,5	62,5	37,5	72,7	27,3	38,1
SZ	50,2	49,8	26,5	73,5	60,2	39,8	67,9	32,1	34,4
OW	49,0	51,0	25,0	75,0	62,2	37,8	71,7	28,3	49,5
NW	55,4	44,6	25,1	74,9	59,0	41,0	71,7	28,3	43,6
GL	54,0	46,0	25,1	74,9	66,2	33,8	76,6	23,4	31,7
ZG	66,9	33,1	27,6	72,4	69,4	30,6	83,0	17,0	39,3
FR	57,1	42,9	18,3	81,7	50,0	50,0	76,6	23,4	35,2
SO	59,7	40,3	28,3	71,7	62,3	37,7	77,0	23,0	39,7
BS	75,2	24,8	33,9	66,1	65,6	34,5	86,3	13,7	45,0
BL	68,7	31,3	30,4	69,6	67,4	32,6	84,5	15,5	36,3
SH	57,3	42,7	33,4	66,6	72,0	28,0	76,6	23,4	62,8
AR	50,0	50,0	24,9	75,1	64,1	35,9	75,9	24,1	42,0
AI	38,4	61,6	18,2	81,8	63,5	36,5	74,5	25,5	34,4
SG	56,7	43,3	26,3	73,7	63,3	36,7	77,7	22,3	37,1
GR	66,5	33,5	28,8	71,2	69,1	30,9	79,8	20,2	33,5
AG	53,8	46,2	26,1	73,9	64,6	35,4	75,8	24,2	39,7
TG	49,0	51,0	24,9	75,1	58,8	41,2	67,3	32,7	40,7
TI	73,7	26,3	19,8	80,2	60,3	39,7	83,7	16,3	34,5
VD	63,6	36,4	16,5	83,5	52,3	47,7	77,6	22,4	34,5
VS	73,5	26,5	17,2	82,8	55,9	44,1	71,4	28,6	31,4
NE	58,5	41,5	15,0	85,0	48,4	51,6	74,1	25,9	30,4
GE	78,3	21,7	25,3	74,7	54,6	45,4	91,2	8,8	41,3
JU	61,0	39,0	17,4	82,6	35,3	64,7	72,0	28,0	41,0
<b>Total</b>	<b>63,6</b>	<b>36,4</b>	<b>26,1</b>	<b>73,9</b>	<b>63,4</b>	<b>36,6</b>	<b>79,5</b>	<b>20,5</b>	<b>37,7</b>